
AVIS PUBLIC

DÉPÔT À LA MUNICIPALITÉ DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
3^e année du rôle triennal 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- Le 2 septembre 2020, l'évaluateur municipal de la **Ville de Coaticook** a déposé le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Coaticook pour son troisième exercice financier qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal du 150, rue Child à Coaticook durant les heures habituelles de bureau, soit les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

Conformément aux dispositions 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

- Pour être recevable, cette demande de révision doit remplir les trois conditions suivantes :
 - 1 - être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice recommandé ;
 - 2 - être déposée au bureau de la **MRC de Coaticook** au **294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, J1A 2R3**, ou y être envoyée par courrier recommandé;
 - 3 - être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
 - 4 - être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 25 (2020) par la Ville de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Coaticook, ce 22 septembre 2020.

La greffière,


Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 21 septembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 21 septembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 21 septembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras